

Division de l'élève

Saint-Etienne, le 18 janvier 2022

DIVEL 1 actions éducatives
Affaire suivie par :
Véronique TRITON
Tél : 04 77 81 41 16
Mél : veronique.triton@ac-lyon.fr

L'inspecteur d'académie-directeur académique des
services
de l'éducation nationale de la Loire

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

à

Mesdames, messieurs, les directeurs d'écoles privées

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : procédure d'affectation en 6ème dans les collèges publics de la Loire

Pour la rentrée 2022, j'affecterai les élèves en 6ème dans les collèges publics du département en utilisant la procédure informatisée, Affelnet 6ème.

Je souhaite porter à votre connaissance les modalités de mise en œuvre qui vous concernent.

Les responsables légaux des élèves de votre école qui souhaiteraient que leur enfant intègre une classe de sixième dans un collège public de la Loire, s'adresseront au principal du collège de secteur correspondant à leur domicile à compter du 7 mars 2022.

Celui-ci saisira la demande (collège de secteur ou demande de dérogation à la carte scolaire) en fonction des vœux de la famille avant le 14 avril 2022, date de fermeture du serveur. La fiche à remplir leur sera transmise par le collège de secteur qui pourra importer la fiche élève directement.

Le résultat de l'affectation sera notifié à partir du 14 juin 2022.

Une note aux familles est disponible sur le site Internet de la DSDEN de la Loire, <https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>

Je vous remercie de bien vouloir porter ces éléments d'information à la connaissance des familles afin qu'elles anticipent les démarches et se mettent en lien avec le collège concerné.

L'inspecteur d'académie-
directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Loire



Dominique POGGIOLI